

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 29 juin 2016

L'an deux mille seize et le vingt-neuf juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 20 juin 2016.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : VOLLE – CROZIER – BEUGNET – TESTON – CORNET –
JOLLIVET – GRENIER – HILAIRE – PIQUEMAL – BOUNIARD –
EUVRARD – LEBRAT -**

**Excusés : Mr GAUTHIER a donné procuration à Mme BEUGNET
Mme RAMUS a donné procuration à Mme CROZIER**

Absents : Mr RIFFARD

Mr EUVRARD a été élu secrétaire.

Objet : Création d'une Agence Postale Communale.

VU le code des Collectivités Territoriales

VU la loi du 04 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée,

VU la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant qu'il convient, dans l'intérêt général, de veiller au maintien du service public postal sur la Commune.

.../...

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, la Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contacts dont certains seront gérés en partenariat avec les communes ou les communautés de communes.

En accord avec l'Association des Maires de France, le cadre contractuel par lequel un partenariat est établi entre une commune et la Poste propose la gestion d'Agences Postales Communales offrant les prestations postales courantes dans les conditions nouvelles, conformes aux dispositions prévues.

Après concertation avec la poste, il apparaît que l'accès de son offre de service serait mieux assuré avec l'implantation d'une Agence postale Communale dans notre commune.

Il est donc proposé d'autoriser Le Maire à conclure une convention ayant pour objet l'implantation d'une Agence Postale Communale sur le territoire de la commune qui répondrait aux caractéristiques suivantes :

- Ouverture à raison de 15 heures par semaine
- Indemnité de 1 000 € par mois
- Convention pour une durée de 9 ans (jointe en annexe)

Après en avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de créer une Agence Postale Communale à compter du 1^{er} Octobre 2016.
- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur Le Maire à conclure une convention en vue de l'ouverture d'une Agence Postale Communale, conformément au modèle annexé à la présente.
- **MANDATE** Monsieur Le Maire pour prendre tous contacts utiles à cet effet.
- **INSCRIT** au budget de la commune une indemnité compensatrice revalorisée chaque année de 1 000.00 € (montant au 1^{er} janvier 2015).
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire de signer la convention et de réaliser toutes les démarches nécessaires à la présente décision.



REÇU
LA PRÉFECTURE LE

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 29 juin 2016.

04 JUL. 2016

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 30 juin 2016.
Le Maire,
André VOLLE.

